

L'appel de 75 députés PS pour le droit de vote des étrangers aux élections locales

■ C'était la 50^e proposition du candidat Hollande

■ Le débat sera vif au sein de la majorité autour de cette promesse

■ François Rebsamen, leader du PS au Sénat, veut l'inscrire dès cet automne

■ Manuel Valls craint un front droite - extrême droite contre le texte

■ A court terme, l'Élysée préfère un débat sur le mariage homosexuel

Quelle priorité pour le droit de vote des étrangers aux élections locales, qui figurait en 50^e place sur la liste des propositions de campagne de M. Hollande ? « C'est maintenant », exhortent 75 députés socialistes dans la tribune publiée aujourd'hui dans *Le Monde*. De toutes obédiences

et de toutes générations, nouveaux entrants ou élus plus anciens, ces parlementaires se dressent là contre « le risque d'enlèvement » d'une disposition hautement symbolique, déjà votée par le Sénat, mais dont l'exécutif n'envisage pas, pour l'heure, d'accélérer l'adoption.

« Aujourd'hui, en termes de calendrier, il n'y a rien dans le radar », déplore Razy Hamadi, député de la Seine-Saint-Denis. « Et c'est une mesure qui, pour un grand nombre de socialistes, devra être effective pour les municipales de 2014. Ce qui nécessite, d'ores et déjà, une discussion pour envisager la

manière de la mettre en place », estime ce représentant de l'aile gauche du PS. Secrétaire nationale du PS à l'immigration, la députée Sandrine Mazetier considère qu'il est urgent de ne plus attendre pour voter ce qui, déjà, constituait la 80^e des 101 propositions de François Mitterrand en 1981 : « On ne peut

pas se retrouver en 2012 avec une promesse qui date d'il y a trente ans, à entendre à nouveau les mêmes arguments, alors que nous avons changé de siècle. Si nous ne le faisons pas maintenant, nous ne le ferons jamais. »

DAVID REVAULT D'ALLONNES

► Lire la suite page 10

L'exécutif hésite sur le droit de vote des étrangers

Une partie du PS presse le gouvernement d'accélérer. Aucune urgence, rétorque le ministre de l'intérieur, M. Valls

►►► Suite de la première page

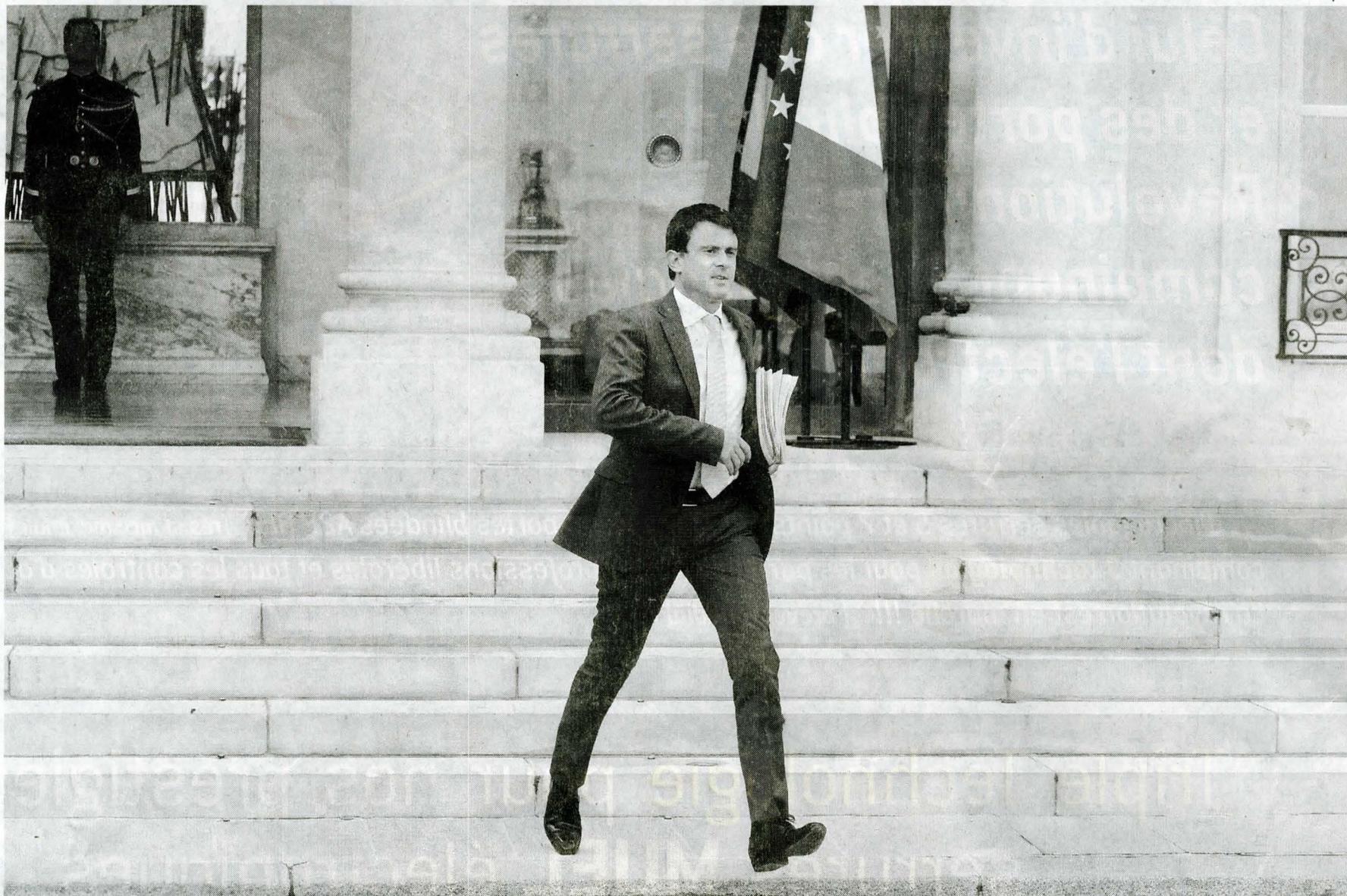
A l'Élysée, on se défend de tout recul sur la question. « L'objectif est toujours le même et toujours là, en ligne de mire : le faire adopter », assure un conseiller du président. Le dossier ne constitue pourtant pas une priorité de l'exécutif, qui n'a pas prévu de remettre l'ouvrage sur le métier d'ici à la fin de l'année 2012 au moins. « Il n'y a pas d'actualité, confirme un autre collaborateur du chef de l'État. Ça fait partie des engagements du président, mais on ne l'a pas inscrit au calendrier des semaines qui viennent. »

Dans le tableau d'ensemble que constitue l'ordre du jour d'une session parlementaire, par lequel l'exécutif donne à voir la hiérarchie et les priorités de son action, celui-ci, entre l'adoption du traité budgétaire européen, le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, a opté pour une autre mesure sociétale : le « mariage pour tous », nettement moins clivant et sensible politiquement.

Un équilibre politique que l'Élysée ne semble pas, pour l'heure, disposé à modifier. « Si nous lançons tout sur les réformes de société, on dira que nous ne nous occupons pas des urgences économiques et sociales, poursuit ce collaborateur. On ne peut pas faire en quinze jours les 60 propositions... »

Le débat, donc, est relancé. Pour certains, comme le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, nulle urgence : « Est-ce que c'est aujourd'hui une revendication forte dans la société française ? Un élément puissant d'intégration ? Non. Ça n'a pas la même portée qu'il y a trente ans. Aujourd'hui, le défi de la société française est celui de l'intégration. » A l'heure où le doute se manifeste dans l'opinion quant au sens de l'action de l'exécutif, nombre de socialistes, au-delà des seuls signataires du texte, préconisent cependant d'accélérer le mouvement.

« Il faut trouver le moyen de l'inscrire dans la session d'automne, estime François Rebsamen, président du groupe PS au Sénat. Il n'y a pas de raison à ce qu'on n'applique pas certaines propositions de François Hollande parce qu'on aurait peur de l'opinion publique. Quand on a pris un engagement, on l'applique. » Com-



Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls à la sortie de l'Élysée, mardi 11 septembre. FRANÇOIS MORI/AP

mentaire d'un haut dirigeant du PS : « Comme toujours dans le dialogue entre les socialistes et le pouvoir, l'immigration est le coup de clairon sur les valeurs, un message de la gauche identitaire à la gauche réaliste. Mais François Hollande ne veut pas d'un sujet clivant dans un moment où il cherche l'union nationale pour le redressement du pays. »

Le risque du référendum

De fait, si l'adoption par le Parlement semble sur le papier acquise, la suite des opérations, en l'occurrence la réforme constitutionnelle, s'annonce comme une étape sensible, qu'elle se fasse par le congrès ou par référendum. Cruel

dilemme résumé par un conseiller à l'Élysée : « Le référendum laisse perplexe ou dubitatif, la société n'ayant pas l'air très prête, avec donc un risque de ne pas aboutir. Quant à la révision par le congrès, nous n'avons pas la majorité des 3/5. Dans les deux cas, il faut convaincre. C'est simple à écrire, mais plus complexe à résoudre. »

Un dossier à haut risque politique, donc, que confirme le score élevé de Marine Le Pen au premier tour et l'écart resserré, au second, entre M. Hollande et M. Sarkozy, après une fin de campagne de ce dernier fort agressive sur la question de l'immigration. « Attention à la jonction droite-extrême droite sur ce sujet, met en garde M. Valls.

Il faut bien évaluer les conséquences d'un référendum, pas seulement en termes de résultats, mais aussi de déchirure dans la société française. Ce débat risque de provoquer des fractures. Dans un moment de crise, on voit bien comment cela peut être utilisé, agité. »

Un argument évacué par les partisans d'une adoption accélérée : « Le référendum comporte un risque, certes, estime M^{me} Mazetier. Mais renoncer au droit de vote me semble être un risque plus important encore. Tant qu'on ne l'aura pas fait trancher par les Français eux-mêmes, on trainera ce sujet comme une longue maladie. » ■

DAVID REVAULT D'ALLONNES

Une réforme enterrée à plusieurs reprises

Un engagement vieux de trente ans En 1981, le droit de vote des étrangers constituait la 80^e des 101 propositions du programme de François Mitterrand. Il ne met pas cette mesure en place lors de son premier septennat. En avril 1988, il fait machine arrière, lors de la campagne pour sa réélection. En 2000, l'Assemblée nationale vote une proposition de loi en ce sens. Mais Lionel Jospin renonce à la transférer au Sénat.

La promesse de M. Hollande « J'accorderai le droit de vote aux élections locales aux étrangers (non communautaires) résidant légalement en France depuis cinq

ans », est-il écrit dans le projet présidentiel du candidat Hollande.

Le calendrier Le 26 avril, sur France 2, il avait indiqué envisager pour « 2013 » cette réforme. Début décembre 2011, avant la présidentielle, une proposition de loi accordant ce droit de vote a été adoptée par la nouvelle majorité de gauche au Sénat.

Un droit effectif dans 15 pays d'Europe Sur les 27 pays membres de l'Union européenne, 15 ont accordé le droit de vote aux étrangers aux élections locales. Parmi les 12 autres, figurent la France, l'Allemagne et l'Italie.